

DELIBERATION N° 5 : CREATION DE VOIRIE ET NUMEROS POUR LA SALLE POLYVALENTE ET L'ECOLE

M. le Maire informe le conseil qu'il convient de créer une nouvelle voirie ainsi que de nouveaux numéros pour les deux nouvelles constructions : salle polyvalente Olivier Vichard et école Nelson Mandela.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer :

- salle polyvalente Olivier Vichard : 2 rue de la Liberté
- école Nelson Mandela : 4 rue de la Liberté

La rue de la Liberté partira de l'intersection avec la rue des Saulniers et rejoindra la rue des Perrières, lorsqu'elle sera totalement réalisée.

La voirie dénommée Chemin du Meix devient Impasse du Meix depuis l'intersection avec la rue de la Liberté. (Voir plan ci-joint).

DELIBERATION N° 6 : CONVENTION AVEC LE SIVOS DU RPI LES 3 MOULINS POUR L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE OLIVIER VICHARD

Comme convenu lors du conseil municipal du 19/12/2014, M. le Maire représente au conseil, après modifications, le projet de convention de location de la salle polyvalente Olivier Vichard entre la commune et le SIVOS du RPI Les 3 Moulins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à signer celle-ci avec le Président du SIVOS.

DELIBERATION N° 7 : DISSOLUTION DE LA CCVSV

M. le Maire informe le conseil municipal des différentes informations en sa possession concernant l'avenir de la CCVSV.

Les difficultés financières de la CCVSV incitent les Communes membres à procéder à des réflexions quant à des possibilités de rapprochement avec les collectivités voisines, dans le cadre d'une dissolution possible de la CCVSV.

A ce titre, la commune de Roset-Fluans engage une étude de réflexion pour un rapprochement avec la CAGB et Jura Nord.

Le conseil municipal décide également de demander à M. le Préfet de saisir la Chambre Régionale des Comptes afin d'obtenir un éclaircissement sur les comptes de la CCVSV.

DELIBERATION N° 8 : ACQUISITION PARCELLE BOIS PARCELLE ZE 18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE 18 de 91a 50ca, lieudit « Aux Fontenis », au prix de 3 000 € (trois mille euros), frais en sus.

DELIBERATION N° 11 : VENTE PARCELLE 1 SUR LA BAURME

Parcelle 1 : Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente pour la parcelle n° 1 de 20a 08ca sur la parcelle cadastrée ZI 67, sur la Baurme, avec M. et Mme MASSON pour un montant de 82 500 € T.T.C. La transaction s'effectuera chez Maître ROUSSEL, notaire à Saint-Vit.

DELIBERATION N° 12 : CHANGEMENT POTEAU INCENDIE RUE DES SAULNIERS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le paiement de la facture dont le montant est en adéquation avec le devis proposé par la SAUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 55.

Compte rendu affiché le 30 janvier 2015

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN